

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

A propos de la population étrangère et culturelle de l'Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 57 (1916), p. 238-239

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__238_0

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

VARIÉTÉ

A PROPOS DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE ET CULTUELLE DE L'ITALIE

Parmi les grands États de l'Europe, aucun ne possède une unité ethnique et confessionnelle aussi complète que l'Italie. La péninsule, dans sa presque totalité, est de race italienne et de religion catholique (il ne s'agit bien entendu que de la religion déclarée au recensement).

Lors du dernier dénombrement, celui du 10 juin 1911, le total des étrangers demeurant en Italie n'était que de 79.756, soit 0,23 % de la population du royaume, et l'accroissement était peu sensible depuis 1901, date à laquelle le nombre des étrangers était de 61.600. En 1901, le recensement avait distingué parmi les étrangers la population habituelle et la population occasionnelle. Le premier groupe comptait près de 38.000 unités, soit 65 % du total des étrangers recensés alors en Italie. En 1911, l'Administration a distingué la population étrangère d'après la date de l'établissement dans le pays, soit depuis plus de trois mois ou moins de trois mois, une résidence de plus de trois mois étant considérée comme caractérisant la population habituelle. Dans ces conditions, la population étrangère établie dans le royaume serait de 50.232 personnes; mais près d'un quart du total des étrangers — près de 20.000 — n'ont donné aucune indication de la durée de leur séjour. Il est donc fort difficile de distinguer la population habituelle de la population occasionnelle. Cependant la profession des étrangers peut fournir quelques éclaircissements à ce sujet.

En effet, sur l'ensemble des étrangers, il y a plus de 11.000 propriétaires et rentiers (*benestanti*), plus de 11.700 étudiants à différents titres, enfin les étrangers amenés en Italie pour la santé de leur famille, et les enfants de moins de dix ans sont au nombre de plus de 20.500. Ces diverses catégories de population appartiennent plutôt à la population occasionnelle et on ne pourrait guère évaluer à plus de moitié du total l'effectif des étrangers demeurant en Italie de façon permanente.

L'Italie ne saurait donc être considérée comme un pays d'immigration. Ce qui le prouve, c'est la presque égalité des sexes dans la population étrangère : 40.031 hommes et 39.725 femmes. Or, on sait que, dans toute population immigrée, les hommes ont une proportion très forte. D'autre part, l'Italie ne peut attirer les ouvriers

étrangers; elle a trop de main-d'œuvre chez elle et elle en exporte dans de nombreux pays. Aussi la plupart des étrangers appartenant à des professions actives sont-ils des industriels (7.448), des commerçants (3.274), banquiers, etc. Enfin il ne faut pas négliger les domestiques amenés par les familles riches (plus de 4.400 personnes).

La France vient au premier rang de la population étrangère de la péninsule, avec plus de 15.000 ressortissants ou 18,8% du total. Viennent ensuite l'Autriche-Hongrie, avec près de 12.000; la Suisse, avec 11.121; l'Allemagne, avec 10.715; l'Angleterre, avec plus de 6.100. La Russie ne compte que pour moins de 1.900 sujets. Parmi les étrangers non européens, les États-Unis donnent le plus fort contingent, avec près de 5.000 personnes; il y a un peu plus de 1.000 Argentins et de 3.000 Brésiliens.

Naturellement, la répartition des étrangers varie beaucoup suivant les régions. Celle qui en compte le plus est la Lombardie, avec 17.100, ce qui est encore un chiffre bien modeste, puisqu'il n'y représente que 0,30 % de la population totale. Le Piémont compte 13.300 étrangers; la Ligurie et le Latium un peu moins de 10.000; la Vénétie et la Toscane, chacune 7.000. C'est dans le Piémont que les Français ont leur plus nombreuse colonie, 5.200 unités, plus du tiers de leur effectif total; ils sont plus de 3.000 en Ligurie et 1.600 dans le Latium. Les Austro-Hongrois sont surtout nombreux dans la Lombardie (3.400) et la Vénétie, les Suisses en Lombardie, comme les Allemands. Les Anglais ont leurs plus forts groupes dans la Ligurie, la Toscane et Rome. Les Américains (États-Unis) ont leurs principales colonies dans le Latium et en Campanie.

La minorité confessionnelle (de religion déclarée) ne comprenait en 1911 que 123.253 protestants et 34.324 israélites, la population catholique étant de 32.983.000 habitants et représentant ainsi plus de 95 % de la population totale du royaume. De 1901 à 1911, le nombre des israélites avait subi une baisse légère (on en comptait en 1901 35.617); mais le total des protestants avait augmenté d'une manière très sensible, puisqu'on n'en comptait que 65.595 en 1901. Leur effectif avait donc presque doublé de 1901 à 1911. Dans la population étrangère, la proportion des protestants était particulièrement élevée : elle était de 22,8 % au lieu de 0,40 dans l'ensemble de la population.

Dans une seule région de l'Italie, le protestantisme a un caractère autochtone, c'est dans le Piémont, notamment dans la province de Turin où se trouvent les Vaudois. Le Piémont compte plus de 25.600 protestants dont 19.560 dans la province de Turin. Hors le Piémont, la population protestante ne dépasse 10.000 âmes que dans trois régions : Lombardie, Pouilles et Sicile. Dans le Latium, elle n'est que de 4.624 personnes.

Quant aux israélites, leur groupement le plus nombreux se trouve dans le Latium, plus de 7.000 individus, soit le cinquième de leur total. Ailleurs, leur effectif ne dépasse 4.000 que dans le Piémont, la Lombardie et la Toscane.

Une particularité des deux minorités culturelles est que la majorité y appartient aux hommes : leur proportion est de 55,7 % et de 51 % respectivement chez les protestants et les israélites, tandis qu'elle est de 48,5 seulement chez les catholiques.

Nous devons enfin noter que la statistique italienne a relevé le nombre des citoyens qui n'ont pas fait de déclaration culturelle ou ont déclaré n'appartenir à aucun culte. En 1911, le total de ceux qui n'ont rien répondu à la question culturelle était de 653.000 et ceux qui ont répondu négativement étaient au nombre de 874.500 (dont 315.000 femmes), soit 2,50 % de la population totale. C'est dans l'Émilie que cet élément « a-religieux » est surtout nombreux, plus de 258.000 habitants ou 9,4 % (plus de 14 % dans les deux provinces de Reggio et Ravenne). Il y en a encore plus de 100.000 dans la Lombardie et la Toscane, avec une proportion respective de 3 et 4,7 % de la population totale. D'une façon générale, le nombre des habitants *di nessuna religione* se rencontre surtout dans le nord de la péninsule : l'ensemble des régions du Piémont, Ligurie, Lombardie, Émilie et Toscane en compte près de 660.000, soit les trois quarts de la population de cette catégorie. C'est pour l'ensemble une proportion de 4,6 %. Seul, dans le Nord, la Vénétie fait exception, sa proportion n'est que de 1 %. C'est le taux de l'Italie Méridionale dans l'ensemble; il est de 2 % dans le Latium et dans les Pouilles : c'est le maximum.

P. MEURIOU.